

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/54 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE DE DEUX MARCHES RELATIFS  
AU TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE DEUX HABITATIONS DANS LE CADRE  
DE LA MISE A 2X2 VOIES ENTRE CAMPO DELL'ORO ET PISCIATELLA  
SUR LA ROUTE NATIONALE 196 - BASTELICACCIA**

**SEANCE DU 5 FEVRIER 2004**

L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

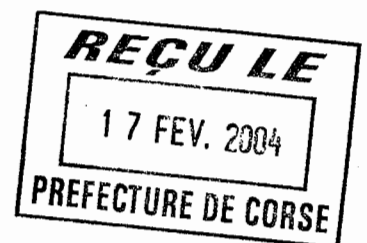
ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone  
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur  
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard  
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri  
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José  
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François  
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent  
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph  
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César  
M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.



## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer deux marchés relatifs au traitement acoustique de deux habitations dans le cadre de la mise à 2X2 voies entre Campo dell'Oro et Pisciatella sur la Route Nationale 196 pour un montant de :

- Lot n°1 - climatisation : SARL Corse Climatisation pour un montant de 29 052,00 € TTC,
- Lot n° 2 - menuiserie : Entreprise Ajaccio Menuiserie Maintenance pour un montant de 47 781,36 € TTC.

#### ARTICLE 2 :

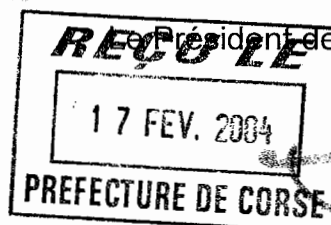
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

AJACCIO, le 5 février 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse,



  
José ROSSI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****OBJET : ROUTE NATIONALE 196 - TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE DEUX HABITATIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA MISE A 2X2 VOIES CAMPO DELL'ORO / PISCIATELLO SUR LA COMMUNE DE BASTELICACCIA**

Par délibération n° 03/122 AC de l'Assemblée de Corse en date du 15 mai 2003, vous m'avez autorisé à engager une procédure de consultation des entreprises, en vue de la conclusion d'un marché relatif aux travaux de traitement acoustique de deux habitations dans le cadre des travaux de la mise à 2x2 voies Campo dell'Oro / Pisciatello sur la commune de Bastelicaccia, RN 196, en Corse-du-Sud.

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert sans option, ni variante, en deux lots, passé en application des articles 10, 33, 58 et 60 du CMP,
- Marché conclu soit avec un entrepreneur unique soit avec des entrepreneurs groupés solidaires
- Délai de réalisation : imposé à 2 mois, avec une période de préparation de 30 jours non comprise dans le délai pour chaque lot.
- Marché à prix forfaitaire et unitaires,
- Les prix sont fermes.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- Valeur technique des prestations
- Prix des prestations

Les coefficients de pondération affectés sont les suivants :

- Prix des prestations : 0,5
- Valeur technique des prestations : 0,5
  - 0,15 Moyens et personnel
  - 0,15 Organisation du chantier et planning
  - 0,20 Pour la technicité de l'entreprise

Le nombre de plis reçus est de deux (2), un pour chaque lot.

Au vu de l'analyse des offres présentée le 20 janvier 2004, la commission a classé les deux candidats retenus suivants :

- Lot n° 1 Climatisation : Corse Climatisation
- Lot n° 2 Menuiserie : Ajaccio Menuiserie Maintenance

Les entreprises ont justifié de leur régularité sociale et fiscale.